

Règlement particulier du Tournoi National SH-SD-DH-DD-DMX – R4, R5, R6, D7, D8, D9 – 01 et 02 février 2020

- Le tournoi N°1901087 est ouvert aux joueurs licenciés FFBA. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBA. Il est autorisé sous le n° en cours de la Ligue des Pays de la Loire.
- Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
- Le Juge Arbitre du tournoi est Patrick SEROT. Les décisions du Juge arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
- Tout participant doit être en règle avec la FFBA, être en possession de sa licence 2019/2020 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Le tournoi est ouvert aux cadets, juniors, séniors et vétérans (**et minimes sur dérogation**). Dans ce cas, une demande d'un responsable ligue devra être faite auprès du club organisateur.
- La date limite d'inscription est fixée au **samedi 18 janvier 2020** (date de réception + **cachet de la poste**). Les droits d'engagements sont de **13 € pour 1 tableau et 17 € pour 2 tableaux** (1 simple et 1 double possibles). Les inscriptions se font par courrier avec un chèque joint à l'ordre du Château-Gontier Badminton Club **ou directement via badnet**. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. **Pour le bon déroulement de la compétition**, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les critères suivants : Inscription complète (chèque et feuille d'inscription complète) et CPPH au moment du tirage au sort.
- La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois ou quatre, avec 2 sortants, ou poule unique de 5 selon le nombre d'inscrits, suivant le CPPH et en accord avec le JA.
- Une convocation sera adressée aux joueurs inscrits par mail le samedi 25 janvier 2020. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi à cgbc53.tournoi@gmail.com.
- Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
- Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au dessus du terrain est compté let au service, faute en cours d'échange.
- Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
- En cas de désaccord, le volant utilisé sera celui vendu à la table de marque le jour du tournoi.
- Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs durant les temps morts, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
- En dehors des finales et sauf désignation d'un arbitre par la table de marque, les matchs seront auto-arbitrés. Durant les poules, le gagnant d'un match **scorera** le suivant. Dans les phases finales le perdant **scorera** le suivant.
- Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**19 janvier 2020**) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
- Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
- L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
- Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
- Le participant autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux tournois de badminton du club de Château-Gontier (CGBC), sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur. Si cela n'est pas le cas, le joueur doit le signaler à l'organisateur dès son arrivée.
- Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
- Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.